Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1929)

Heft: 88

Artikel: Les origines et les dix premières années de notre Chambre de

commerce: quelques souvenirs

Autor: Courvoisier, J.-L.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889468

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III
PARIS (8°)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 3 fr. (français)

Abonnement: 30 fr. (français)

NUMERO 88

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

Président: M. J.-L. Courvoisier Vice-Président: M. Auguste Duplan Trésorier: M. Félix du Pasquier

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Les Origines et les dix premières années

de notre Chambre de Commerce

Quelques souvenirs

par J.-L. Courvoisier, président

Au moment où nous célébrons — avec un peu de retard — le dixième anniversaire de notre institution, les lecteurs de ce Bulletin me permettront de jeter un coup d'œil sur le passé en rappelant tout d'abord quelques souvenirs personnels se rapportant à l'époque qui a précédé la fondation de notre Chambre de Commerce et dont je retrouve la trace dans un agenda où je note, au jour le jour, les événements, petits ou grands, qui me paraissent présenter quelque intérêt.

AVRIL 1929

**

Dès le début de la guerre, une vague de nationalisme déferla sur tous les pays belligérants. Partout, les pays neutres devinrent suspects et, dans tous les pays en guerre, leurs ressortissants furent les premières victimes de cette suspicion.

Pouvait-il en être autrement ? N'est-il pas naturel qu'à l'heure du danger, le patriotisme

s'exalte au plus haut degré et soit porté à la plus extrême méfiance?

Les Suisses établis en France eurent beaucoup à souffrir de la suspicion dont ils devinrent l'objet et qui était pour une grande part, sans doute, le contrecoup de la propagande intense que la Germanie faisait en Suisse, alors que la France laissait parler les événements.

Notre préoccupation, à ce moment-là, fut de remédier à cet état de choses en essayant d'établir, le plus rapidement possible, un rapprochement, sous une forme ou sous une autre, entre la France et la Suisse.

Au début de 1916, sur l'initiative de M. A. Honnorat, — alors député, aujourd'hui sénateur — une première conférence réunissait quelques Français, bons amis de la Suisse et quelques personnalités de la Colonie suisse de Paris, dans un bureau de la rue Edouard-VII.

Il s'agissait de rechercher le moyen de mon-

SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE

CONTRE LES ACCIDENTS

Siège social à WINTERTHUR (Suisse)

Fondée en 1875

Etablie en France en 1876

Accidents de toute nature Responsabilité civile -- Vol -- Cautionnement

CAPITAL SOCIAL: 20.000.000 de francs suisses

CAPITAL VERSÉ: 12.000.000 de francs suisses

Fonds placés, banques, etc., à la fin de 1927, plus de 98 millions (francs suisses), soit environ 480 millions exprimés en monnaie française

Succursale française: 57, Boulevard Malesherbes, PARIS
(EN L'HOTEL DE LA SOCIÉTÉ)

SOCIÉTÉ GENEVOISE D'INSTRUMENTS DE PHYSIQUE

Siège social : GENÈVE FONDÉE EN 1860

Machines et Instruments de Haute Précision pour l'Industrie et les Laboratoires



SPÉCIALITÉS :

Machines à mesurer, Micromètres de haute précision, Bancs micrométriques,

Comparateurs, Machines à diviser, Machines à pointer, Machines à rectifier les filetages, Vérificateurs d'engrenages, etc., Instruments de Physique, de Géodésie et d'Astronomie, etc., etc.

MACHINES A POINTER: Elles ont pour but la fabrication rapide et précise des gabarits de perçage et d'outillages divers et permettent d'assurer l'interchangeabilité rigoureuse.

Elles sont construites en cinq modèles de différentes capacités et susceptibles de répondre aux -- exigences de tous genres de constructions --

Vente:

En Suisse: par le siège social, 8, RUE DES VIEUX-GRENADIERS, GENÈVE. En France: par le Rep^t Gén. A. Borel, 5, RUE GODOT-DE-MAUROY, PARIS (9e) (Tél.: Gut. 41-50 et Louv. 14-52) trer à la France les loyales dispositions de la Suisse à son égard et de lui donner en particulier tous apaisements sur un point sensible : celui de la véritable nationalité des marchandises suisses offertes en France. L'échange de vues qui se produisit, fit apparaître que l'organisme le plus approprié serait une Chambre de Commerce Suisse établie en France.

L'unanimité des participants à cette réunion se rattacha à cette idée. Je fus chargé de faire une démarche auprès de M. Lardy, Ministre de Suisse, et de solliciter son appui, en vue d'obtenir pour notre projet, l'approbation du Département politique fédéral, à Berne.

M. Lardy, nous le savions, était plutôt hostile à l'idée d'une Chambre de Commerce suisse en France. Néanmoins, je relève sur mon agenda, à la date du 3 février 1916, que M. Lardy me promit d'appuyer notre requête. Mon agenda porte : « C'est un succès! »

Le ministre nous demanda d'établir un rapport complet qui serait signé de personnalités marquantes de la Colonie suisse, de façon que le Département politique se rendît compte de l'importance réelle et de l'utilité pratique de notre projet.

Le 11 février 1916, une Conférence eut lieu, 15, rue Richer, à laquelle assistaient : MM. Gustave Brandt, Cellerier, Ch. de Cerjat, F. Dobler, Auguste Duplan, Philippe Moricand, Pyrame Naville, Albert Turrettini, mon frère Charles Courvoisier-Berthoud et moi-même.

Prenant en considération le vœu émis par la réunion franco-suisse dont je viens de parler, le comité d'initiative ainsi constitué enregistra avec satisfaction la promesse d'appui du ministre Lardy, et je fus chargé de lui remettre le rapport demandé.

Nous étions au 11 février 1916, et si je répète cette date, c'est que, ce jour-là, l'approbation du Département politique nous paraissait assurée. Persuadés qu'elle allait nous parvenir d'un jour à l'autre, nous nous réunîmes fréquemment, pour déterminer l'activité de la future Chambre de Commerce et élaborer un projet de statuts. Mais le temps passa et l'année 1916 s'écoula sans que nous ayons reçu l'approbation que nous attendions de Berne. J'eus de nombreux entretiens avec M. Lardy qui écrivit à Berne, à plusieurs reprises, sans obtenir de réponse. Je me décidai à me rendre moi-même à Berne, dans le courant de 1917. J'appris que la question était

toujours à l'étude et qu'aucune décision n'avait été prise. Je priai instamment le Département politique, de hâter la solution et essayai de le convaincre que l'institution que nous nous proposions de créer rendrait les plus grands services aux relations francosuisses ainsi qu'à la Colonie suisse en France dont la situation, à ce moment-là, n'avait rien de très confortable.

Ce n'est qu'après le départ de M. Lardy et lorsque M. Dunant, notre ministre actuel, vint à Paris, que nous pûmes — grâce à son intervention et son appui énergiques — obtenir du Département politique l'approbation si vivement désirée et si longtemps attendue.

Sur mon agenda, à la date du 16 novembre 1918, — c'est-à-dire près de deux ans et demi après notre première réunion du 11 février 1916 — je relève ces mots : « à 4 heures, salle de la rue Chauchat, enfin! constitution de la Chambre de Commerce suisse en France — séance orageuse! »

Ces deux mots significatifs rappelleront, à ceux qui y ont assisté, le souvenir de cette séance mouvementée. Notre Comité d'initiative avait jugé indispensable d'introduire dans nos statuts des dispositions de nature à donner tous apaisements au gouvernement français quant à la nationalité d'origine des membres de notre Chambre de Commerce. C'est la discussion de la forme statutaire à donner à ces apaisements qui fut l'occasion d'altercations par moment assez vives. Fort heureusement, lorsque après une longue discussion, M. Ferdinand Dobler qui présidait la séance, mit aux voix le programme du Comité d'initiative et son projet de statuts, le plus grand nombre des opposants se rallia au point de vue du Comité et la création de la Chambre de Commerce suisse en France fût consacrée par un vote quasi unanime.

Aucun de ceux qui ont été les témoins de cette longue et difficile période préparatoire, ne peut oublier le rôle, particulièrement actif, joué par M. Auguste Duplan. Dès le début, il fut l'animateur de notre Comité d'initiative et rédigea le rapport remarquable qui servit de base à toutes les discussions et pourparlers ultérieurs. Il est l'auteur des statuts qui, malgré les quelques retouches que le temps et les circonstances ont rendues nécessaires, sont demeurés la charte de notre Chambre de Commerce.

S'il n'avait pas formellement décliné les fonctions de président qui lui furent tout na-





SOCIÉTÉ ANONYME

d'Electrochimie, d'Electrométallurgie et des Aciéries Électriques d'Ugine

Usine à Ugine

Dépôt à Thiers

Acier à outils; Aciers spéciaux pour construction; Aciers moulés; Aciers spéciaux pour la coutellerie; Acier pour trempe à l'eau, marque "S"; Acier extra pour trempe à l'hulle, marque "SH"; Acier fondu pour coutellerie de luxe, marque "SSH"; Acier fondu pour lames de rasoirs, marque "SR-SRK"; Acier inoxydable pour coutellerie, marque "S 12"; Aciers fondus extra pour matrices d'estampage à chaud, pour matrices à découper à froid. SOCIÉTÉ ANONYME

M. NAEF & C'°

FABRIQUE DE PRODUITS DE CHIMIE ORGANIQUE

GENÈVE

PARFUMS ARTIFICIELS ET SYNTHÉTIQUES

Représentant à Paris

M. CHEVRON, 11, rue Vézelay (8°)
Téléphone: Laborde 15-28

Usines Métallurgiques VALLORBES

Limes de précision GROBET (Le Lièvre) Marques GLARDON (La Truite) BORLOZ (L'Epi)

Limes de grosse mécanique Marque GROBET (Pistolet)

Rifloirs, Echoppes et Burins Grattoirs de mécanique Fusils de boucher

PARIS, 207, Faubourg St-Martin LYON, 49, Rue Cuvier STRASBOURG, 54, Fg de Pierres

BRASSERIE SUISSE

10, rue des Messageries, PARIS (10°)

Dans les locaux du Cercle Commercial Suisse

Vous y dégusterez des plats soignés

à des prix modérés

Cuisine bourgeoise

ARNOLD-MICHEL, propriétaire

Au rendez-vous des Suisses de Paris

Téléphone: Provence 61-37

turellement offertes, M. Auguste Duplan aurait été notre premier président. Je rappelle que c'est grâce à sa pressante intervention que M. Ferdinand Dobler accepta la candidature qui lui était offerte.

M. Dobler qui venait de présider, avec beaucoup de tact notre Assemblée constitutive, fut donc élu président de la Chambre de Commerce suisse en France et le premier Conseil d'administration fut composé de MM. Gustave Brandt, Ferdinand Dobler, Auguste Duplan, F.-E. Hirt, James de Reynier, Delapraz, Gunthert, Carlos Keller, A. Maret, H. Stirlin, Wolfer Sulzer et moi-même. M. Charles Courvoisier-Berthoud fut élu trésorier et MM. Ch. de Cerjat et E. Monvert furent désignés comme vérificateurs des comptes.

Réuni à l'issue de l'Assemblée, le Conseil, à l'unanimité, nomma M. Auguste Duplan aux fonctions de vice-président. Un Comité de direction fut ensuite institué, conformément aux statuts, qui procéda sans retard à l'organisation pratique de la nouvelle institution. Enfin, M. Jacques de Pury fut appelé à remplir les fonctions de secrétaire général.

Quant au développement de notre institution au cours des dix premières années de son existence, je n'ai pas la prétention d'en donner ici une analyse détaillée. En relisant les rapports annuels notre Conseil d'administration et les procès-verbaux de ses séances, on rencontre, assurément, des pages qu'il serait intéressant de reproduire, mais un pareil travail entraînerait trop loin. Je me contenterai de relever quelques points, de rappeler quelques faits saillants qui ont marqué les étapes successives de notre développement.

*

Dès ses premiers pas, notre Chambre de Commerce, soucieuse de montrer l'esprit dans lequel elle entendait s'organiser, a tenu à composer son Conseil de représentants autorisés des milieux commerciaux, industriels et financiers de notre pays. Dès le début, également, pour assurer une répartition méthodique de son programme de travail, elle a prévu la création d'une vingtaine de divisions correspondant aux principales branches de l'économie suisse, chacun des membres du Conseil étant placé à la tête de l'une ou l'autre de ces divisions. Cette répartition nous a permis d'établir un contact étroit avec les industries suisses d'exportation intéressées au mar-

ché français, et de suivre aussi, de très près, l'activité et les aspirations des Suisses établis en France.

Il me paraît intéressant de noter ici que notre premier rapport annuel, lu à l'Assemblée du 27 mars 1920, prévoyait qu'un avenir prochain poserait « la question d'un nouveau traité de commerce franco-suisse et toutes les questions statistiques, douanières ou autres qui s'y rattachent ».

Cette prédiction ne devait se réaliser que beaucoup plus tard, mais dès 1920, on le voit, nous nous sommes préparés aux négociations qui n'eurent lieu qu'en 1927 et qui, si elles ont abouti, en 1928, à des accords provisoires et partiels sur les tarifs, n'ont pas encore abouti à un nouveau traité de commerce.



En novembre 1920 nous avons vu naître notre section de Lyon, sous la présidence d'honneur de M. Georges Meyer, consul de Suisse, et sous la présidence et la vice-présidence effectives de MM. Lohrer et Jacques Muller, entourés de MM. Gruaz, Keller, Compondu, Haeggi et Blickenstorfer comme membres du Comité de direction.

C'est en 1920 également que parût le premier numéro de notre Bulletin mensuel. Ses débuts furent modestes, sans prétention et son tirage ne dépassait guère mille exemplaires, mais avec le temps et par la force des choses il a pris peu à peu un grand développement. Son tirage, au moment des négociations commerciales a dépassé six mille exemplaires et certains numéros ont été entièrement épuisés. Il est aujourd'hui, incontestablement, un puissant organe des intérêts franco-suisses et nous avons la satisfaction de savoir qu'il intéresse en France, en Suisse et dans les plus lointaines colonies, un cercle de lecteurs qui dépasse de beaucoup le nombre des membres de notre Chambre de Commerce.

Toujours en 1920, nos membres ont eu le plaisir d'entendre une conférence scientifique de M. Charles-Edouard Guillaume, membre d'honneur de notre Chambre, auquel venait d'être décerné le prix Nobel de physique pour 1920, et une conférence de M. Gustave Ador, ancien président de la Confédération qui, sur notre demande, est venu nous entretenir de l'accession de la Suisse à la Société des Nations. Plus de 1.500 de nos compatriotes as-

MONTRES

Elégantes et Précises

SE TROUVENT
DANS TOUTES LES BONNES MAISONS
D'HORLOGERIE ET DE BIJOUTERIE

Demandez le Prix Courant illustré



PIÈCES MATRICÉES

THÉCLA

pour toutes les industries

en laiton, bronze, cuivre, aluminium et maillechort



CONSTRUCTEURS!

Remplacez vos pièces fondues ou prises dans la barre par des pièces matricées THÉCLA qui présentent de grands avantages :

minimum de déchets à l'usinage des matricés étant exemptes de porosités et les surfaces lisses.

économie de main-d'œuvre et de temps, nos pièces sortant de presse avec une tolérance de \pm 0,2.

meilleure marché que les pièces fondues ou prises dans la barre, les pièces matricées Thécla sont d'une résistance plus élevée, la matière étant rendue compacte par la pression.

Offres sur plan ou modèle. Ingénieur à disposition sur demande.

SOCIÉTÉ ANONYME



USINES THÉCLA

16, Rue d'Angoulême, PARIS-XI^e Téléph.: Roq. 86-49 Adr. tél.: Usithécla



sistèrent à cette conférence qui eut lieu, à la salle Gaveau, le 30 mars 1920. Chacun pût apprécier la grande autorité de notre illustre compatriote, l'élévation de sa pensée et le poids des arguments qu'il fit valoir en faveur de l'adhésion de notre pays à la grande œuvre d'organisation de la paix. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion de rendre, une fois de plus, l'hommage le plus respectueux et le plus reconnaissant à la mémoire de M. Gustave Ador, membre d'honneur de notre Chambre de Commerce.

L'événement caractéristique de 1921 est la constitution de notre Section de Marseille et du Sud-Est, qui fut créée le 16 mars de cette année-là. M. Leuba, consul de Suisse, son président d'honneur, ne nous marchanda pas son plus actif concours qui permît à notre projet d'aboutir. La présidence effective de cette section fut confiée à M. Georges Angst, entouré de MM. Henri Sigg, Louis Bovet, Emile Biedermann, Henri Brack, J.-C. Buhler, Gétaz, Albert Hedinger, Louis Luscher et Henri Wessel comme membres du Comité de direction.

Ces Sections de Lyon et de Marseille ont, dès leur création, fait preuve d'une grande vitalité. L'une et l'autre s'est rapidement développée dans son rayon d'activité spéciale. Elles ont l'une et l'autre, depuis quelques années, un secrétaire permanent: M. Béguelin à Lyon, M. Chaulmontet à Marseille, dont la collaboration étroite avec notre Secrétariat général, étend, à leur région, l'ensemble des services que rend notre institution.

Je dois un hommage particulier à la section de Lyon pour le zèle intelligent et la compétence qu'elle apporte chaque printemps à l'installation et l'administration du bureau officiel suisse de renseignements à la Foire de Lyon.

Les années 1922 et 1923 ne se distinguent par aucun événement saillant, mais sont marquées, en raison de la crise économique, par un labeur intense et souvent ingrat.

Le début de l'année 1924 marque une sensible reprise des affaires et nous permet d'entrevoir un nouvel essor de notre activité. Dans le courant de cette même année, M. Jacques de Pury, appelé à remplir les fonctions d'avocat-conseil auprès de la Légation de Suisse, nous remit sa démission de secrétaire général. Nous l'avons enregistrée avec regrets et lui avons exprimé, à ce moment-là, nos té-

moignages de gratitude — que je tiens à lui renouveler ici — pour l'effort fidèle et constant qu'il n'a cessé de consacrer à notre institution, dans les premières années de son existence. Les débuts ont été ardus, souvent ingrats et M. de Pury s'est acquitté de sa lour-de tâche avec un dévouement qui lui assure la reconnaissance de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Son remplaçant fut nommé en la personne de M. Maurice Trembley, qui occupe actuellement ce poste avec distinction, et M. Léon Mathez, collaborateur de M. de Pury, fut élevé à ce moment-là, au titre de secrétaire-archiviste.

En 1925, nous avons eu le regret d'enregistrer la démission, comme président, de M. F. Dobler qui exerçait ces fonctions depuis six ans et n'a pas voulu poursuivre lui-même l'œuvre qu'il avait si bien commencée. Il eut été juste qu'il recueillît, lui-même, le fruit de tous ses efforts, mais il jugea qu'il était bon que la présidence d'une institution comme la nôtre ne soit pas indéfiniment confiée au même homme. S'il a quitté le fauteuil présidentiel, il nous a fort heureusement maintenu son concours comme membre du conseil d'administration. Ayant eu l'honneur de lui succéder à la présidence, je suis mieux placé que quiconque pour dire à quel point ma tâche a été facilitée par la manière dont il a rempli la sienne. Il m'a laissé cueillir, sans effort, un fruit qu'il avait amené à maturité.

En nommant M. Ferdinand Dobler Président Fondateur de la Chambre de Commerce, le Conseil d'Administration lui a décerné un titre qui ne pouvait appartenir qu'à lui, ne lui sera ravi par personne et marquera, pour toujours, le rôle éminent qu'il a joué au moment de la création de notre institution et dans les six premières années de son existence.

Je disais, à l'instant, que M. Dobler m'a laissé cueillir le fruit qu'il avait amené à maturité. Le fait est — pour parler sans image — que dès la fin de 1925, nous avons vu notre Chambre de Commerce prendre son essor. Son rôle, dès ce moment-là, a été mieux compris. Personne, aujourd'hui, ne met plus en doute son utilité. Les services qu'elle rend sont appréciés et le nombre de ses membres augmente sans cesse, ainsi que le montre le petit tableau qu'on trouvera plus loin. Nos relations avec le Département fédéral de l'économie publique, avec le Vorort de l'Union suisse du Commerce et de l'Industrie, avec nos divers organes d'expansion commerciale,

L'Helvétia

Compagnie Suisse d'Assurances contre l'Incendie

Sté ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 10.000.000 FRANCS SUISSES FONDÉE EN 1861 OPÉRANT EN FRANCE DEPUIS 1876

SIÈGE SOCIAL A SAINT-GALL (SUISSE)



GARANTIES TOTALES AU 31 DÉCEMBRE 1926 Fr. Suisses 21.179.923,52

SINISTRES RÉGLÉS

JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1926

Francs Suisses 214.394.000

DIRECTION POUR LA FRANCE

en son immeuble : 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS (9°)

DIRECTEUR: M. G. A. SCHELLING

La direction de L'Helvétia-Incendie et ses agences se mettent à la disposition des Suisses résidant en France pour la vérification gratuite de leurs polices et l'étude de leurs risques.

PRINCIPALES AGENCES GÉNÉRALES

MARSEILLE: Maurice ROUSSET, 1,
place Sadi-Carnot.

MARSEILLE: G. de CHAMBURE, 71,
rue Cannebière.

NICE: Michel BOVIS, 15, avenue de
la Victoire.

CANNES: A. TAFFE, 3, rue St-Honoré.
TOULON: C. MONNAYES, 42, rue

d'Alger.

NIMES: F. VALENTIN, 22, rue Balore.

ALAIS: R. MERCOIRET, 16, boulevard

Louis-Blanc.

MONTPELLIER: H. COQUINET, 6, rue Eugène-Lisbonne,
NARBONNE: Joseph MARTIN, 22, rue

BERNE-LA-GARDE, 5, rue Saint-de Lunes.

TOULOUSE: DE PINDRAY & DE PANTAIGON.
MILLAU: E. GUIBERT & Fils, 28, bd de la République.
TARBES: Joseph MOULES, 4, rue de

la Verrerie.

PAU: Paul NANCY, rue Duboué.

BAYONNE: Edouard SAINT-PÉ, 7,
place Notre-Dame.

BORDEAUX: Georges POURQUEY, 46, allées de Tourny.

LIMOGES: AUBRY, 2, place Etienne-

Pinchaud.

QUIMPER : Jean CARADEC, 9, rue des

Réguaires.

BREST: Richard REUTLINGER, 30,

rue Voltaire

MM.:
SAINT-MALO: FRANKY-FARJON,
19, rue Le Pomellec.
RENNES: Maurice SAILLARD, 22, rue

Lanjuinais.

CAEN: Joseph HAMARD, 26, rue Saint-Jean.

TOURS: A. PILORGET, 89, rue Lakanal.

LE HAVRE: DUBOIS, 105, bd de

Strasbourg.

LE HAVRE: KABLE & LOUVEL, 97, boulevard de Strasbourg.

ROUEN: Paul JANSSEN, 3, rue d'Ecosse.

AMIENS: Fernand BISSIERE, 39, rue

de Metz.

ARRAS: L. DORANGE, rue de Douai,
Blangy-lez-Arras.

Blangy-lez-Arras.

BOULOGNE-SUR-MER: MARO-NIEZ & DETUNCQ, 61, boulevard de Clocheville.

CALAIS: L. DRIN, 79, rue Descartes.

DUNKERQUE: STERCKMANN & GEERAERT, 12, rue Faulconnier.

BÉTHUNE: Raphaël LIEGEOIS, 46, boulevard Thiers.

ROUBAIX: EECKMAN & TETTELIN, 94, rue de la Gare,

ST-QUENTIN: Félix HANON, 16, rue d'Alsace.

ST-QUENTIN: Félix HANON, 16, rue d'Alsace.
SOISSONS: J. DE FAY, 8, bd Pasteur.
REIMS: Marcel DEMOULIN, 6, rue Jean-Jacques-Rousseau.
NANCY: P. SAVELLI de GUIDO, 8, rue Lafayette.
SEDAN: Paul JOLIOT, villa Turenne, boulevard du Grand-Jardin.
METZ: Edouard STAUDT, 12, rue du Change.

Change.

STRASBOURG: STARCK & ANTHON, 27, boulevard de Nancy. MULHOUSE: Edouard DOLL & Cie,

20 bis, rue de la Sinne.

BELFORT: Marcel LÉVY, 2, rue
Emile-Zola.

MONTBÉLIARD : Georges DUROST,

à Sainte-Suzanne.

BESANÇON: Paul GRAIZELY, 27, rue

Mégevaud.

ARC-SENANS: Louis JOBIN.

ANNECY: FOURNIER, av. de ARU-SENANS: LOUIS JUBIN.
ANNECY: FOURNIER, av. de Chevènes.
CHAMBÉRY: TERRIER & DANTRAIGUES, 11, bd de la Colonne.
GRENOBLE: Paul MICHOUD, 24, rue Lafayette.
GAP: Marius BRISSAC, 49, rue Carnot.

LYON: GAGNIEUR & CHAVANE, 18, rue du Bât-d'Argent.
ST-ÉTIENNE: SERRES & BORDES,

17, rue Brossard.
THIERS: J. DUROGNON, 15, rue de

Lyon.
VICHY: MOREL Fils, 30, rue de l'Etablissement.

MONTLUÇON: E. VERGNIAUD, 3.

rue Chantoiseau.

CLERMONT - FERRAND : Jean
AMIOT, 1, rue Montiosier.

ALGER: René KOHLER, 46, rue
d'Isly.

ORAN: BLAZY Frères, 5, rue Jean-

Richepin.

BONE: E. MIELLE, 11, r. du Capitaine-Génova.

CASABLANCA: UNION D'ENTRE-PRISES MAROCAINES, 62, avenue de la Marine.

deviennent peu à peu plus fréquents, plus étroits, plus intimes, et cette collaboration à son tour, porte ses fruits puisqu'elle nous permet d'intensifier nos services.

Lorsque, au début de 1927, il apparut que l'année ne s'écoulerait pas sans que de graves modifications soient apportées au tarif douanier et sans que, par conséquent, des négociations commerciales deviennent nécessaires entre la Suisse et la France, notre Chambre de Commerce ne fût pas prise au dépourvu. J'ai rappelé tout à l'heure, que dès 1920, elle avait compris qu'elle aurait, un jour ou l'autre, un rôle à jouer qui serait peut-être difficile et qu'elle ne le remplirait, à la satisfaction générale, que dans la mesure où elle s'y serait préparée.

Les événements de 1927 et 1928 sont trop récents pour que je m'y attarde. Nos deux derniers rapports annuels ont tout dit sur ce sujet. Je constaterai simplement que, dans une période difficile des relations francosuisses, notre Chambre de Commerce peut se féliciter d'avoir joué un rôle de premier plan et d'avoir rendu de réels services à l'industrie et au commerce de nos deux pays.

* *

En terminant ces quelques notes, écrites à hâton rompu, je sens, avec tous mes collè-

gues du Conseil d'administration, que nous pouvons envisager l'avenir avec assurance.

Les ressources de notre Chambre de Commerce ne sont pas encore, à la vérité, ce qu'elles devraient être pour que nous puissions donner leur plein développement à tous les services de notre secrétariat général et de nos sections. Mais nos ressources s'accroissent d'une manière constante avec l'augmentation du nombre de nos membres. Les services que nous rendons, finiront bien par avoir raison de l'indifférence de ceux qui bénéficient de nos efforts sans avoir rien fait pour les soutenir.

Nous allons donc, avec entrain, franchir une nouvelle décade. Nous avons, aujourd'hui, groupé plus de mille membres et comptons bien sur un minimum de cent nouvelles adhésions, chaque année.

Continuons à nous rendre utile, c'est là l'essentiel et efforçons-nous de continuer à mériter l'estime de nos Hautes Autorités Fédérales, de notre Légation et, en particulier de notre Ministre, auquel j'exprime, une fois de plus, notre vive et chaleureuse reconnaissance pour l'appui et les encouragements qu'il ne cesse de nous prodiguer.

J.-L. Courvoisier, *Président*.

Le développement de la Chambre de Commerce suisse en France

Le tableau suivant indique le nombre des membres de notre Chambre de commerce et le montant total de ses dépenses, au 31 décembre de chacune des dix dernières années :

31 décembre	Membres	Dépenses	
1919	369	Fr. 116.000	
1920	475	196.000	
1921	469	178.000	

31 decembre	Membres	Depenses
1922	458	153.000
1923	461	147.000
1924	492	172.000
1925	604	180.000
1926	807	217.000
1927	942	254.000
1928	1004	274.000